

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à 18 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Franck DUPONT, Maire de la commune de ZOOUAFQUES.

Convocation faite en date du 12 mai 2026.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

DUPONT Franck	LACROIX Sébastien	LECRAS Hélène
QUELO Guillaume	CARBONNIER-BOUCHEL Brigitte	FOUBLE Sylvain
VANDENBERGUE Isabelle	GOVERNEUR Sophie	LEMAIRE Gérald
SAISON Céline	PARIS Anita	RIGAUX Xavier

Étaient absents ayant donné procuration :

Mandant DEVOS Cathy, mandataire LEMAIRES Gérald

Mandant BARA Rémy, mandataire LECRAS Hélène

Mandant LOY Marc, mandataire DUPONT Franck

- Ouverture de séance par Mr le Maire à 18h15
- Désignation du secrétaire de séance : Mme LECRAS Hélène

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 AVRIL 2026

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la réunion de conseil du 25 avril.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

04/06/2026

**2/ RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS
(DE 2026-05-19/1)**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être créée dans chaque commune à l'issue

des dernières élections municipales. Mr le Maire expose donc les critères d'éligibilité pour être commissaires titulaires et suppléants et précise que la durée de la CCID est similaire au mandat du conseil municipal.

Il est proposé LACROIX Sébastien, LECRAS Hélène, QUELO Guillaume, LOY Marc, CARBONNIER-BOUCHEL Brigitte, FOUBLE Sylvain, BARA Rémy, VANDENBERGUE Isabelle, GOUVERNEUR Sophie, LEMAIRE Gérald, DEVOS Cathy, SAISON Céline, PARIS Anita, RIGAUX Xavier, METEYER Isabelle, VASSEUR Frédéric, BRANLY Céline, BOURDIN Anthony, HECQUET Fanny, DALLONGEVILLE Arnaud, DECLEMY Caroline, CARON Adémar, VANDENKOORNHUYSE Franck et VANDENBERGUE David, la liste est acceptée à l'unanimité.

3/ RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES (information)

Suite aux élections municipales, la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée. La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 a modifié la composition de cette commission, qui désormais, dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal soit 3 sièges pour la liste majoritaire et 2 sièges pour la seconde liste. Les membres de la commission seront :

Conseillère municipale (liste majoritaire)	CARBONNIER-BOUCHEL Brigitte
Conseillère municipale (liste majoritaire)	SAISON Céline
Conseiller municipal (liste majoritaire)	FOUBLE Sylvain
Conseillère municipale	PARIS Anita
Conseiller municipal	RIGAUX Xavier

Suppléant	BARA Rémy
Suppléante	GOUVERNEUR Sophie

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

04/06/2026

4/ CADEAU OFFERT AUX JEUNES DIPLÔMÉS (DE 2026-05-19/2)

Mr le Maire exprime la nécessité de valoriser les jeunes diplômés de la commune et par conséquent de mettre en place un dispositif d'encouragement pour les jeunes ayant obtenu un diplôme, mesure applicable dès cette année.

Les diplômes concernés sont le brevet des collèges, le CAP et le baccalauréat général et professionnel.

Il leur sera attribué un cadeau ou un bon d'achat/chèque cadeau d'une valeur de 25€ qui pourra évoluer.

La commission jeunesse sera en charge de définir les modalités de remise.
Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

04/06/2026

5/ CADEAU OFFERT AUX PARENTS À L'OCCASION DE LA NAISSANCE DE LEUR PREMIER ENFANT (DE 2026-05-19/3)

La commune propose d'accompagner les parents lors de la première naissance et de prendre en compte les difficultés inhérentes à cette naissance.

Vu l'investissement plus important pour un premier enfant, un présent sera offert aux parents sous forme soit d'un cadeau personnalisé soit d'un bon cadeau, d'une valeur de 40€. Le choix reviendra à la commission jeunesse, accepté par l'ensemble des conseillers. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Mr le Maire rappelle que la commune offre déjà un livre de prix aux enfants scolarisés dans le RPI et un cadeau aux entrants en 6^{ème}.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

04/06/2026

6/ PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS D'ENLÈVEMENT DES NIDS DE FRELONS À CHARGE DES PARTICULIERS (DE 2026-05-19/4)

La demande de participation financière relative à la lutte contre les frelons est issue de discussions récurrentes depuis ces dernières années.

Les particuliers doivent recourir à des sociétés privées pour l'enlèvement des nids.

Mr le Maire expose le dispositif d'aide financière à la destruction des nids de frelons sur la commune pour les propriétaires ou les locataires. Cette aide se présentera sous la forme d'une information préalable à la mairie puis sur présentation d'une attestation de destruction par un professionnel agréé à l'adresse du demandeur pour bénéficier d'un versement de 30€ sur production d'un RIB.

Cette mesure financière est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

La séance est levée à 18h33.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



